

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/01/16/2020010314/justel>

Dossier numéro : 2020-01-16/09

Titre

16 JANVIER 2020. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française donnant force obligatoire à la décision de la Commission paritaire de l'enseignement libre non confessionnel de promotion sociale du 1er février 2018 relative à la création d'une instance de concertation locale entre pouvoirs organisateurs et délégations syndicales

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 06-02-2020 page : 6765

Entrée en vigueur : 01-09-2019

Table des matières

Art. 1-3

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). La décision de la Commission paritaire de l'enseignement libre non confessionnel de promotion sociale du 1er février 2018 relative à la création d'une instance de concertation locale entre pouvoirs organisateurs et délégations syndicales, ci-annexée, est rendue obligatoire.

[Art. 2](#). Le présent arrêté produit ses effets au 1er septembre 2019.

[Art. 3](#). Le Ministre ayant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre non confessionnel de promotion sociale dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#). Décision de la Commission paritaire de l'enseignement libre non confessionnel de promotion sociale du 1er février 2018 relative à la création d'une instance de concertation locale entre pouvoirs organisateurs et délégations syndicales

(Pour la décision, voir : 2018-02-01/26)